

de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire de Marlieux, a pris les

1 – DROIT PREEMPTION URBAIN : le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la propriété appartenant à 2B FONCIER, située Lotissement Le Clos des Dombes route de la laiterie, cadastrée sous les numéros 1193 et 1185 section A d'une superficie totale de 846 m² (lot n°2).

2 – SUBVENTION SPA : le conseil municipal décide de renouveler la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon & du Sud-Est pour l'année 2011 dite « Complète » c'est-à-dire accueil de tous les chiens et chats errants ou en divagation sur la voie publique et leur capture. Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations est fixé à 0,31 euros par habitant. Le crédit sera prévu au budget de l'exercice 2011.

3 – PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE DE VILLARS : Considérant que le collège de Villars les Dombes accueille des élèves de la commune et que l'établissement ne dispose pas de ses propres installations sportives et que la commune de Villars les Dombes met à disposition les équipements sportifs communaux (gymnases, salles de sport, complexe sportif) dont elle supporte les frais de fonctionnement, le conseil municipal autorise le versement d'une compensation financière. La participation moyenne par élève est déterminée pour l'ensemble des installations à 57,32 euros pour l'année 2010. Considérant que 40 élèves de la commune fréquentent cet établissement, la participation de la municipalité s'élève à 2 292,80 euros pour la commune de Villars les Dombes.

4 – LOGEMENT COMMUNAL : le conseil municipal accepte la demande de location formulée par Mr Erwan ESCOFFET et Mlle Julie RIQUET à compter du 15/01/2011 dans le logement situé à l'étage dans le bâtiment de l'école maternelle, fixe le montant de la location mensuelle à 570,31 euros ainsi qu'une redevance de chauffage mensuelle à 50 euros et autorise le maire à signer le bail à intervenir avec les intéressés.

5 – REVISION TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE : le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs de la location de la salle polyvalente tel qu'indiqués en annexe à la délibération.

6 – PARTICIPATION RACCORDEMENT A L'EGOUT : le conseil municipal fixe la nouvelle participation pour raccordement au réseau assainissement collectif, à 2 800 euros par logement individuel et par construction.

7 – BATIMENT SCOLAIRE : le conseil municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de l'Ain afin de financer le projet de rénovation sur le bâtiment de l'école primaire concernant le ravalement de la façade.

8 – COMMUNAUTE COMMUNES CENTRE DOMBES : le conseil municipal adopte la modification des statuts proposée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes lors de sa réunion du 21 octobre 2010 selon le retrait et l'ajout de certaines voies de la liste des voiries communales d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal est informé d'un projet de création d'un parc d'activité sur la commune de MIONNAY entre l'autoroute et la ligne TGV près de la commune des Echets sur une zone de 30 ha. Une étude est en cours pour 20 ha aménageable en zone activité.

9 – MARPA : le conseil municipal décide de confier à DYNACITE la maîtrise d'ouvrage déléguée afin de réaliser les travaux de VRD dans la continuité des travaux du bâtiment. Le montant définitif de la participation de la commune pour les travaux de VRD liés à la construction de la MARPA est estimé à 250 000 euros hors taxes. Le montant des travaux seront inscrits au budget principal de la commune et le conseil municipal autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

10 – QUESTIONS DIVERSES : le conseil municipal prend connaissance des informations suivantes :

- Vœux de la municipalité fixés au dimanche 9 janvier à 10 h à la salle polyvalente
- Le repas des aînés aura lieu le samedi 22 janvier à 12 heures à la salle polyvalente
- Monsieur Jean Paul GRANDJEAN, 1^{er} Adjoint, fait remarquer que la gestion des permis de construire ne lui paraît pas pleinement satisfaisante. Pour cette raison il déclare ne pas vouloir assurer cette mission au sein de la commission des bâtiments.